



territoire
d'énergie

CENTRE - VAL DE LOIRE

Achat groupé d'électricité et de gaz naturel

ENERGIE Eure-et-Loir, SDEI et SIEIL



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



ENERGIE
Eure-et-Loir

territoire
d'énergie



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE

1. Contexte réglementaire du marché de l'énergie

1.1 Un marché ouvert à la concurrence

La disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité conduit bien souvent les collectivités et leurs établissements publics à devoir **mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.**

1.2 Evolution réglementaire du marché de l'électricité

La segmentation des points de connexion au réseau d'électricité

Points de connexion C1 à C5

Enedis a retenu la segmentation suivante des utilisateurs de réseaux :

- C1 : associé à un contrat CARD⁽¹⁾
- C2 : raccordé en HTA⁽²⁾ avec courbe de charge mesurée (ancien Tarif Vert)
- C3 : raccordé en HTA avec courbe de charge profilée (ancien Tarif Vert)
- C4 : raccordé en BT ⁽³⁾ > 36 kVA (ancien Tarif Jaune)
- C5 : raccordé en BT ≤ 36 kVA (ancien Tarif Bleu)

(1) CARD : Il s'agit d'un contrat passé entre un consommateur et un distributeur d'électricité. Ce contrat couvre uniquement l'acheminement d'électricité. Il doit donc être complété par un 2nd contrat passé avec un ou plusieurs fournisseur(s) d'électricité.

(2) HTA : 15 000 ou 20 000 V

(3) BT : 230 V

1.2 Evolution réglementaire du marché de l'électricité

Étapes de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité



Eligibilité des sites avec consommation

> 100 GWh/an > 16 GWh/an > 7 GWh/an

février
1999

juin
2000

février
2003

Eligibilité de :

toutes les entreprises
et collectivités
locales

tous les consommateurs
(y compris
résidentiels)

juillet
2004

juillet
2007

Disparition des TRV

pour les clients avec
puissance souscrite
> 36 kVA

1^{er} janvier
2016

pour les consommateurs
non domestiques
employant au moins 10
personnes ou recettes
> 2M€ / an

1^{er} janvier
2021

➤➤➤ TRV toujours existant pour les C5 pour les Collectivités < 10 agents et bilan < 2M.

1.3 Evolution réglementaire du marché du gaz naturel

Étapes de l'ouverture du marché du gaz naturel



Disparition des TRV pour :

Eligibilité de tous les sites avec consommation :

Eligibilité de :

> 237 GWh / an

> 83 GWh / an

toutes les entreprises et collectivités locales

tous les consommateurs (y compris résidentiels)

- les très gros consommateurs professionnels raccordés au réseau de transport
- les Entreprises Locales de Distribution avec conso > 100 GWh/an

- les sites non résidentiels avec conso > 200 MWh / an
- les syndicats de copropriétés avec conso > 200 MWh/an

- les sites non résidentiels avec conso > 30 MWh/an
- les syndicats de copro. avec conso > 150 MWh/an
- Les ELD avec conso < 100 GWh/an

- les sites non résidentiels avec conso < 30 MWh/an

- les sites résidentiels avec conso < 30 MWh/an
- Les syndicats copro. et les propriétaires (habitation principale) avec conso < 150 MWh/an

août
2000

août
2003

juillet
2004

juillet
2007

juin
2014

janvier
2015

janvier
2016

1^{er} décembre
2021

1^{er} juillet
2023

2. Groupement d'achat d'énergies

« POLE ENERGIE CENTRE »

2.1 Historique du groupement d'achat d'énergies

3 Syndicats départementaux : ENERGIE Eure-et-Loir, le SDEI et le SIEIL

Fourniture d'électricité



454 Adhérents



10 630 PDL



110 GWh/an

Fourniture de gaz naturel



105 Adhérents



767 PCE



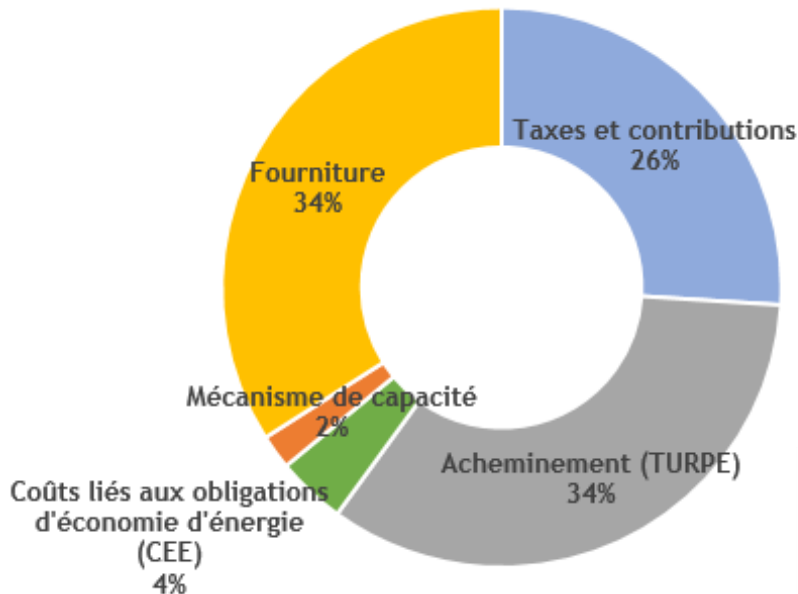
48,7 GWh/an

Adhérents : (Communes, Communautés de communes, Syndicats, CCAS,...)

Sites : (Mairie, Gymnase, Piscine, Salle des fêtes, Eclairage public, Branchements provisoires, ...)

2.2 Retour d'expérience

Marché d'électricité



Négociation exclusivement sur la part « fourniture » (soit 34 % de la facture). Les autres coûts sont **incompressibles**.



Ce coût peut inclure un surcoût énergie verte

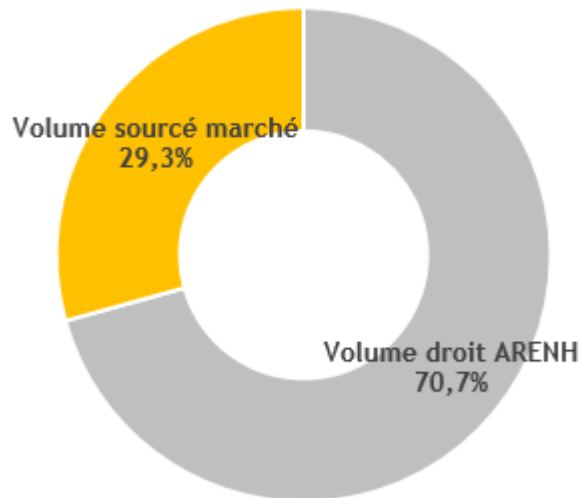
2.2 Retour d'expérience

Construction du prix de l'électricité : Intégration du dispositif ARENH*

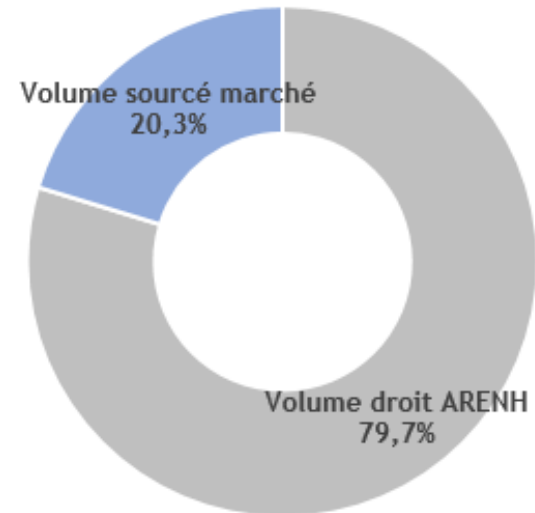
*Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique

Volume ARENH : plafonné à 100 TWh pour l'ensemble des fournisseurs (environ 25% de la production historique) et cédé à chaque fournisseur en fonction des profils de consommation de ses clients.

LOT 2 : Points Ps > 36 kVA

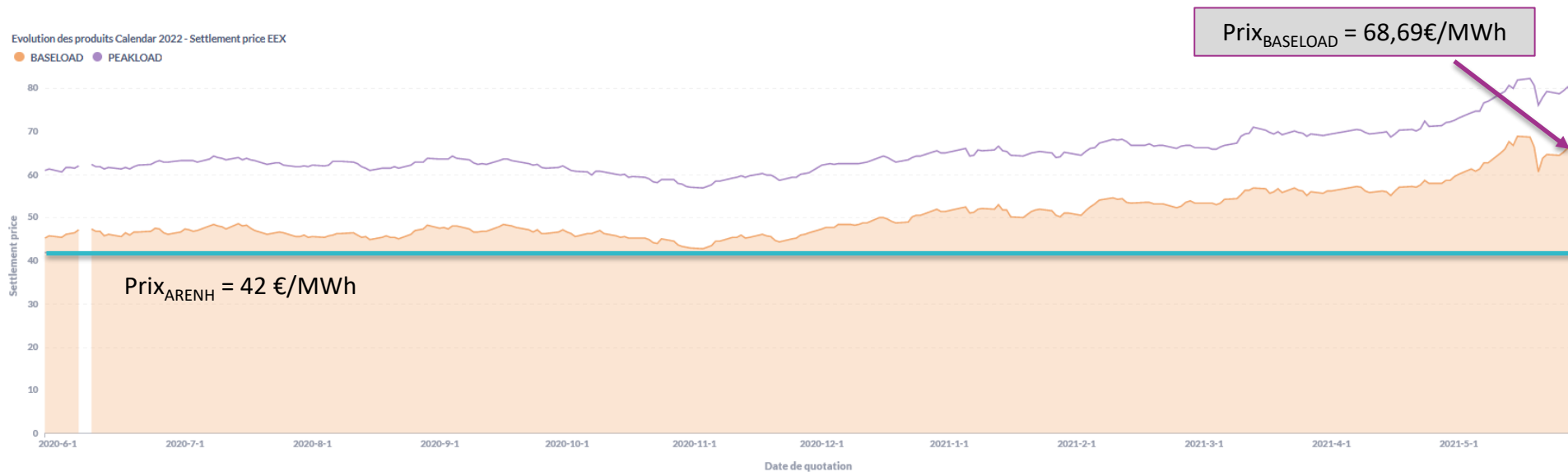


LOT 4 : Points Ps ≤ 36 kVA



2.2 Retour d'expérience

Évolution des prix de marché



2.2 Retour d'expérience

Marché d'électricité

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
LOT 2 PS > 36 kVA	Prix fixé à la remise des offres (29 mai 2019)	Prix définis sur la base d'un achat « en clic » et intégration du droit ARENH	
LOT 4 PS ≤ 36 kVA Marché n° 1			
LOT 4 PS ≤ 36 kVA Marché n° 2		Prix fixé à la remise des offres (02 septembre 2020)	



- Bénéficiaire d'opportunités de marché
- Limiter la part de risque lié à un unique moment d'achat
- Obtenir un prix fixe déterminé avant la période d'exécution

2.2 Retour d'expérience

Marché d'électricité Lot n°2 – Ps > 36 kVA

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
LOT 2 ENGIE	<p>-5,7% sur coût unitaire du kWh par rapport au marché précédent</p>	<p>-11 % sur coût unitaire du kWh grâce à l'opération d'achat dynamique</p>	<p>Prise de position d'ENGIE le 14/08/2020</p> <p>Part ARENH soumise à écrêtement</p>

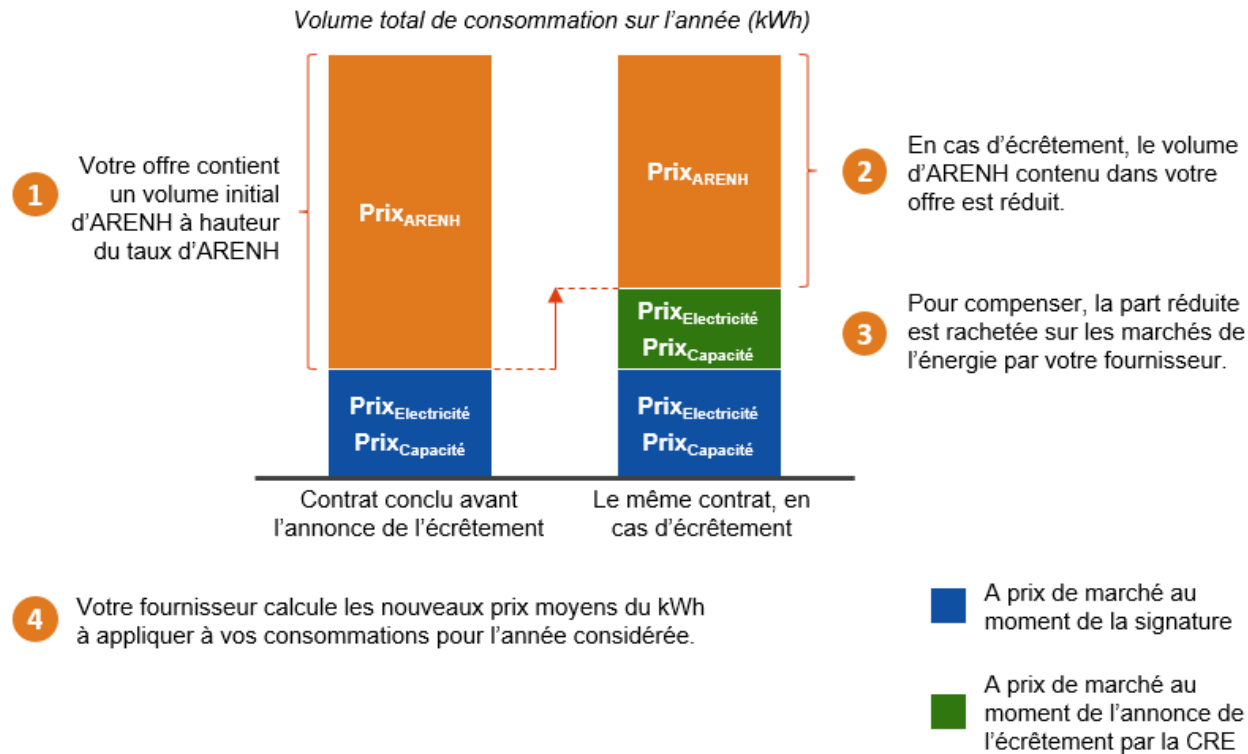
2.2 Retour d'expérience

Marché d'électricité Lot n°4 – Ps ≤ 36 kVA

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
<p>LOT 4 PLUM ENERGIE Marché n° 1</p>	<p>-8,4% sur coût unitaire du kWh par rapport au marché précédent</p> <p>-3,4% sur coût unitaire du kWh par rapport au TRV en vigueur au 29/05/2019</p>	<p>-7 % sur coût unitaire du kWh grâce à l'opération d'achat dynamique</p>	<p>Prise de position le 22/11/2019</p> <p>Part ARENH soumise à écrêtement</p>
<p>LOT 4 ENGIE Marché n° 2</p>		<p>-1,6% sur coût unitaire du kWh par rapport au TRV en vigueur au 02/09/2020</p>	<p>-9,2 % sur coût unitaire du kWh par rapport au prix 2021 grâce à l'opération de revente du droit ARENH</p>

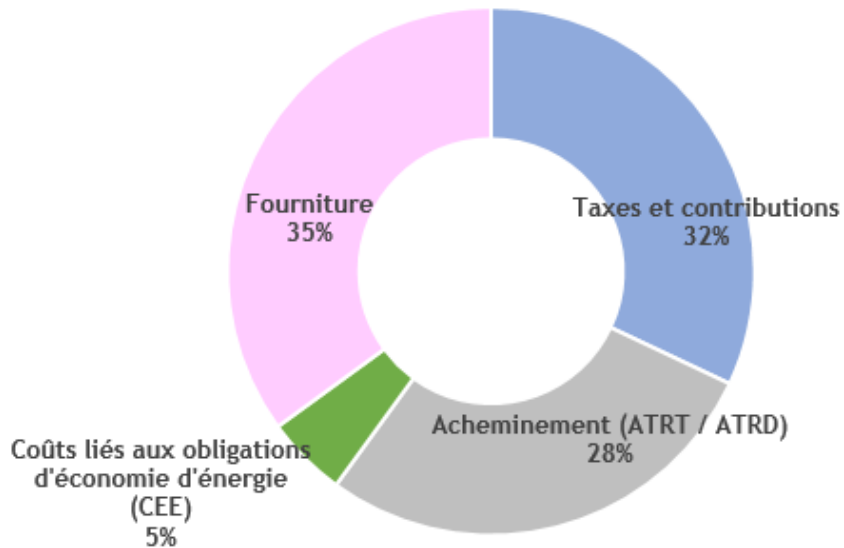
2.2 Retour d'expérience

Écrêtement pour 2022



2.2 Retour d'expérience

Marché de gaz naturel



Négociation exclusivement sur la part « fourniture » (soit 35 % de la facture).
Les autres coûts sont **incompressibles**.

2.2 Retour d'expérience

Évolution du marché du gaz naturel lors de la remise des offres



2.2 Retour d'expérience

Évolution du marché du gaz naturel aujourd'hui



2.2 Retour d'expérience

Marché de gaz naturel

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
GAZ NATUREL ENGIE	Prix fixe sur la durée du marché +10,8% par rapport au coût de la molécule obtenue au précédent marché Prix abonnement nul		



- Minimiser l'impact de l'augmentation
- Négocier un abonnement fournisseur nul

3. Notre proposition

3.1 Quel contrats sont concernés?

- Contrats d'électricité de puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA
- Contrats d'électricité de puissance souscrite supérieure à 36kVA
- Contrats de Gaz naturel

Exemples de sites : (Mairie, Gymnase, Piscine, Salle des fêtes, Eclairage public, Branchements provisoires, ...)

3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

Sécuriser la procédure

- Mise en concurrence suivant les règles de la commande publique;
- Gestion de l'ensemble des procédures d'appel d'offres ;
- Suivi des évolutions réglementaires .

3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

Vous accompagner

- Dans la définition de vos besoins en énergie;
- Dans vos démarches auprès des fournisseurs;
(nouveau point de livraison, modification de puissance, branchement provisoire,...)
- Dans la compréhension de vos contrats d'énergies.

Grâce à nos interlocuteurs dédiés au groupement d'achat d'énergies et notre site internet www.tecvl.fr rubrique Achat d'énergies

3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

Maîtriser vos dépenses en énergies

- Optimisation des contrats d'énergies suivant le mode de consommation de vos sites;
- Définition d'une stratégie d'achat permettant d'obtenir le coût unitaire le plus favorable pour vos sites.

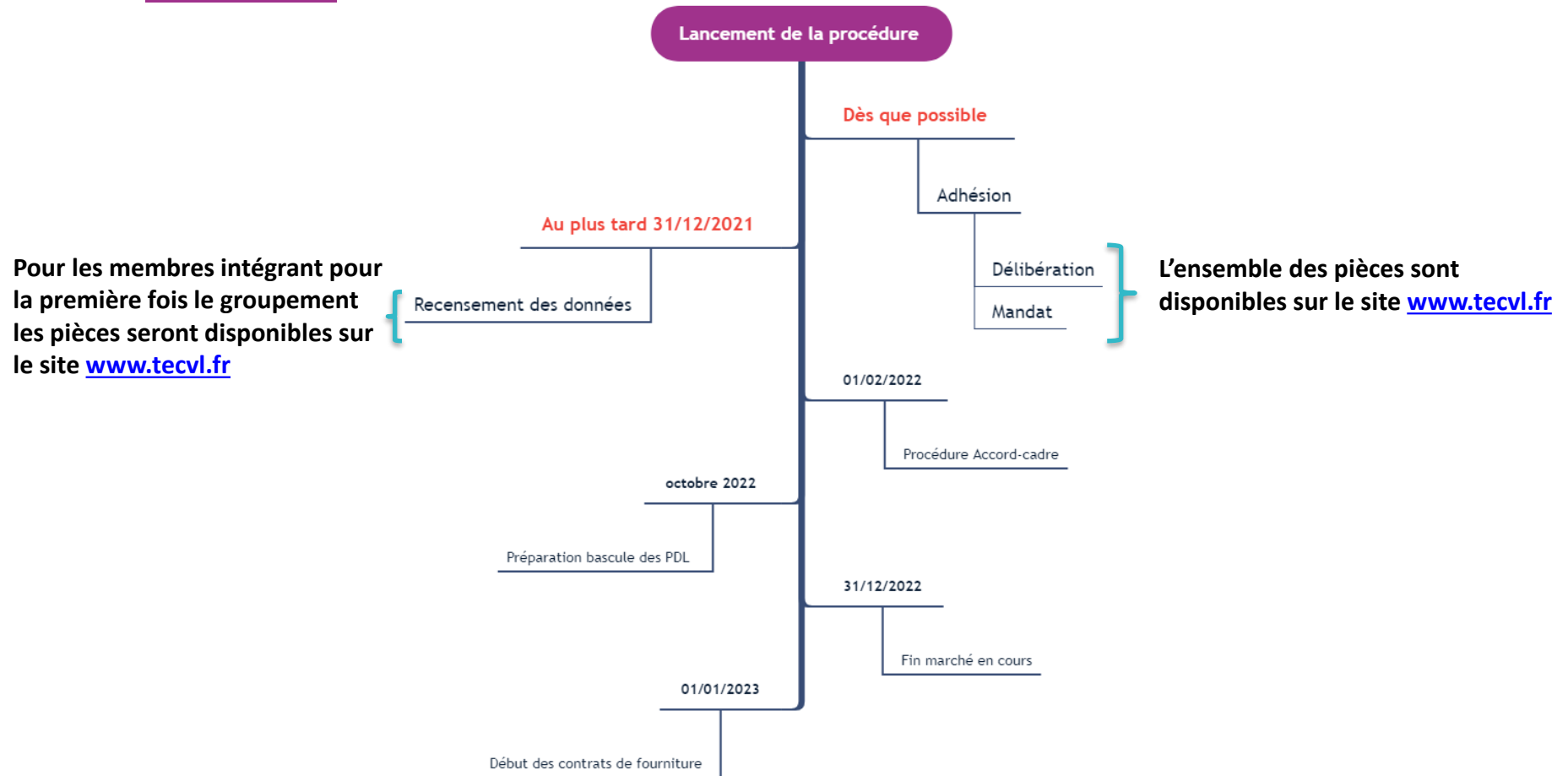
3.2 Pourquoi adhérer au groupement d'achat?

Accéder à vos données de consommation

- Accès à l'espace client des fournisseurs d'énergies
- Logiciel de suivi énergétique

[Démonstration KABANDA](#)

3.3 Lancement d'un nouvel appel d'offre



3.3 Lancement d'un nouvel appel d'offre



Les marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel conclus par le groupement "Pôle Energie Centre" prendront effet pour **une période de 3 ans** à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Merci de votre attention

www.tecvl.fr

Pour aller plus loin

<https://www.cre.fr/Electricite/Marche-de-detail-de-l-electricite>

<https://www.cre.fr/Gaz-naturel/Marche-de-detail-du-gaz-naturel>

www.tecvl.fr

Pour aller plus loin sur l'écrêtement

Une quasi stabilisation, par rapport aux 147 TWh demandés l'an dernier pour l'année de livraison 2020.

